

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021

Date affichage : 16 septembre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19          Présents : 17          Votants : 17          Pour : 17

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

**Etait excusée** : Charlotte DENIS-CUVILLIER

**Etait Absent** : Claude NEREAU

**Madame Claire RAMBEAU-LEGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET** :            **Recrutement d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal de la commune en application de l'Article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal de la commune,

**LE MAIRE,**

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Sur le rapport de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, d'un agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences), renouvelable, pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal de la commune. Cet agent assurera les fonctions d'agent de voirie, d'entretien des espaces verts ainsi que l'entretien des bâtiments de la commune.  
La rémunération de cet agent sera de 1539,00€ brut mensuel. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au recrutement du contrat PEC au Centre technique Municipal,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Ont signé au Registre les membres présents**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**Julien MOUCHEBOEUF**

